

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 57-2026

Objet: Interdiction temporaire de stationnement et de circulation Les Chapus

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération afin de faciliter le bon déroulement du repas du quartier,

ARRETE

- Article 1:** La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits, **au lieu-dit Les Chapus, sur le chemin rural n°15 de la maison de M et Mme Blanchefort située 6, Les Chapus à la maison de M GIBERT située le 11, Les Chapus, du samedi 04 juillet 2026 à 10h00 au dimanche 05 juillet 2026 à 14h00** afin de faciliter le bon déroulement du repas du quartier.
- Article 2:** Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.
- Article 3:** La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 08 juin 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

